



Fiche d'informations légales

Document d'entrée en relation (DER)

Exemplaire à conserver

Version Juin 2025

N° dossier :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'Entreprise

OPTIA CONSEIL,
S.A.R.L au capital de 7 700 € | NAF/APE : 7022Z
RCS Le Havre : 440 568 624
Siège social : 87 Quai Colbert - 76600 LE HAVRE
Etablissements secondaires :

- Hangar 105 bis – 105 Allée François Mitterrand 76100 ROUEN
- 22 rue de Maubeuge – 75009 PARIS

Protection des données

L'utilisation des données personnelles est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Optia Conseil pour répondre aux obligations légales d'informations du client.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation avec le client ainsi que pendant 5 ans après la fin de la relation.

Les informations collectées sont destinées au Conseiller en Investissement financier, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ACPR, ANACOFI CIF-COURTAGE-IMMO) et cela, pour les seuls besoins de sa mission.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Service Conformité à : conformite@optia-conseil.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

OPTIA CONSEIL est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 07002104 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), sous le numéro E002538, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** en qualité de courtier de type B au sens de l'Article L520-1 du Code des Assurances. Niveau 1 au sens de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA).

- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement)** en qualité de courtier non exclusif.
Nous ne proposons pas de service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest - 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://www.acpr.banque-france.fr>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

OPTIA CONSEIL est par ailleurs :

- **Agent immobilier : carte de transaction Immobilière 76052018 000 033 128** délivrée par la CCI Seine estuaire- LE HAVRE - Sans détention de fonds.
Activité contrôlable par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression de Fraudes).

OPTIA CONSEIL s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>

Notre entreprise dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile et d'une garantie financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances :

Souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion – 72030 LE MANS Cedex 9 – Contrat n° 232342

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO	Conseils aux entreprises
Responsabilité civile professionnelle	3 000 000€	3 000 000€	3 000 000€	110 000€	2 800 000€
Garantie financière	Non appropriée*	115 000€	115 000€		Non appropriée*

*sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Liste des principaux partenaires : compagnies, établissements de crédit, entreprise d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;

Nous indiquons ici la liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs et tenons à disposition sur simple demande, tous nos accords (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires) :

Nature	Nom			Mode de rémunération	Accord
Assurance-Vie épargne retraite contrat de capitalisation	GENERALI Patrimoine GENERALI Conseils MMA	Oradéa Vie CARDIF Swiss Life ABEILLE Assurances	APICIL Life AXA PRIMONIAL ODDO BFH Intencial Patrimoine	Commission	Convention de courtage, partenariat, distribution
Assurances emprunteurs et prévoyance	AFI Esca DIGITAL Insure APRIL	Alptis Cardif Swiss Life	Metlife Mutlog Generali	Commission	Convention de partenariat
Banques	Crédit Agricole Normandie-Seine LCL	Caisse d'épargne Normandie	Société Générale BRED	Commission	Convention de partenariat
Produits financiers Structurés	Adequity DS Investment Solutions	Eavest Kepler Chevreux	FINAVAL NATIXIS VIX IS	Commission	Convention de partenariat, Convention de distribution, Convention de conseil et diffusion de solutions d'épargne.
Produits financiers (hors OPCVM)	Gresham Banque Mandarine Gestion Eiffel	M Capital Partners La financière de l'Echiquier	Trail Solution Patrimoine Extend AM Inter Invest	Commission	Convention de partenariat
Produits financiers (autres)	STAR INVEST-YSIDIS	ECOFIP INVEST SECURITIES	INFI SINTORIN	Commission / Honoraires	Convention d'apporteur d'affaires
SCPI	Atland-Voisin Sofidy Aestiam Euryale	Perial Corum La Française AM	Paref Gestion Altixia Swiss Life	Commission	Convention de distribution

Mode de facturation et rémunération

Missions possibles	Niveau de risque possible échelle de 1 à 7 (ou sans objet)	Niveau de frais possibles		Mode de règlement	Mise en garde
Pôle Particuliers					
Suivi Patrimonial - Contrat Essentiel Silver	Sans objet	59.99 € TTC / mois	49.99 € HT/ mois	Honoraires	Durée initiale d'1 an – renouvelable par tacite reconduction
Hors Abonnement : Audit Successoral / Retraite / Fiscal / Prévoyance ou Placements Financiers	Sans objet	300 € TTC / heure	250 € HT/ heure	Honoraires	

Aide à la déclaration fiscale (hors IFI)	Sans objet	300 € TTC / heure	250 € HT/ heure	Honoraires	
Investissement contrats d'Assurance Vie et Capitalisation	1 à 7	Maximum 5 %		Commissions	
Investissement dans OPC	1 à 7	Maximum 12 %		Commissions	
Investissement dans contrats Retraite	1 à 7	Maximum 5.05 %		Commissions	
Investissement dans contrats Prévoyance	Sans Objet	Maximum 50 %		Commissions, Honoraires	
Investissement Produits structurés	1 à 7	Maximum 4.8 %		Commissions	
Financement Immobilier	Sans objet	Maximum 2% TTC du montant financé		Honoraires	Minimum de 1000 €
Pôle professionnel					
Suivi Patrimonial - Contrat Essentiel Pro	Sans objet	480 € TTC / mois	400 € HT / mois	Honoraires	Durée initiale de 6 ans – renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans
Contrat Essentiel Silver Professions Libérales & EI	Sans objet	89.99 € TTC / Mois	74.99 € HT / mois	Honoraires	Durée initiale d'1 an – renouvelable par tacite reconduction
Hors Abonnement : Audit Placements Financiers / Prévoyance & Retraite / Juridique & Fiscal	Sans Objet	300 € TTC / Heure	250 € HT /Heure	Honoraires	
Financements Professionnels	Sans objet	Maximum 3% TTC du montant financé		Honoraires	

Le tableau de synthèse des offres possiblement proposées présente une description des modes de règlements en fonction des produits susceptibles de vous être préconisés.

Au titre du **Conseil en Investissement Financier** non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMEF, la rémunération du conseil s'effectue par des honoraires clients qui seront déterminés selon le projet proposé dans le cadre d'une étude patrimoniale. Ces honoraires seront détaillés dans la lettre de mission qui sera remise au client lors de l'entrée en relation.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, Optia Conseil sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, Optia Conseil peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle Optia Conseil entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

En sa qualité d'**Intermédiaire en assurance**, Optia Conseil est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits auquel s'ajoute une fraction des frais de gestion (maximum de 50%), et des frais d'arbitrage.

En sa qualité d'**Intermédiaire en Opération de Banque et Service de paiement**, la rémunération du courtier s'effectue par des honoraires clients pouvant aller jusqu'à 3% du montant financé. En parallèle, le courtier pourra être rémunéré par l'établissement partenaire en tant qu'apporteur.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, sur simple demande, des informations plus précises avec le concours de son conseiller en investissements financiers, auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Mode de communication

Le conseiller pourra communiquer avec son client soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, soit par téléphone, courrier électronique ou courrier postal.

Modalités de saisine de l'entreprise

6

Nous vous invitons à prendre contact en premier lieu avec votre conseiller habituel qui reste votre interlocuteur privilégié. Celui-ci se chargera de répondre à vos interrogations et trouver une solution adaptée.

Si la réponse apportée vous paraît incomplète et/ou ne vous satisfait pas, et que vous souhaitez nous faire part de votre mécontentement, nous vous invitons à nous transmettre votre réclamation selon les modalités définies ci-dessous.

Par mail : reclamation@optia-conseil.fr

Par courrier : Service Conformité – OPTIA CONSEIL – 87 Quai Colbert – 76 600 Le Havre

Par téléphone : 02 35 19 63 43

Le service réclamation s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- **Dix jours ouvrables maximum** à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- **Deux mois maximums** entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Une charte de la réclamation clientèle est disponible sur simple demande.

Dans tous les cas précisez : Vos NOM et Prénom, le numéro et le type de contrat concerné, vos coordonnées et l'objet de votre réclamation.

Pour toute réclamation téléphonique il vous sera demandé de formaliser votre demande par écrit sur le support de votre choix (courrier ou courriel).

A l'issue de la phase de traitement de la réclamation, le client qui ne serait pas satisfait de la réponse apportée a la faculté de saisir le médiateur de la consommation compétent. Adhérent de l'ANACOFI, nous avons choisi d'utiliser ses médiateurs dont voici les coordonnées :

Médiateur litiges avec une entreprise	Médiateur de l'ANACOFI - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris - mediation@anacofi.asso.fr
Médiateur litiges avec un consommateur Activités CIF	Mme Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 - https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
Médiateur activités de l'assurance	Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateur activités d'IOBSP et Immobilières	Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar - 94 300 VINCENNES - https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

Fait en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client ce jour qui le reconnaît.

Date et signature

Client(s)		Conseiller
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Fait à :	Fait à :	Fait à :
Le :	Le :	Le :
Signature :	Signature :	Signature :